



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 27 avril 2022 — N° 52

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de saluer les initiatives d'aide humanitaire pour les Ukrainiens menées par deux écoles secondaires de la circonscription de Masson.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de M. Raymond Malo, directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de l'action bénévole.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles et aux aînés de la circonscription de Laval-des-Rapides.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la cérémonie de remise des médailles du lieutenant-gouverneur à Saint-Jean-sur-Richelieu.

27 avril 2022

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) fait une déclaration afin de souligner les efforts de Mme Rebecca Perron pour accueillir des réfugiés ukrainiens à Rouyn-Noranda.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter cinq agriculteurs de la circonscription de Huntingdon lauréats du Gala Agristars.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de féliciter M. Eloi Cummings, finaliste de l'émission de télévision Star Académie.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Claire Maillette, propriétaire de longue date de la station-service Shell de Yamachiche.

Mme Boutin (Jean-Talon) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats des Prix de la députée de Jean-Talon dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

27 avril 2022

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 35 Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 35.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

Une mise à jour du calendrier de l'étude des crédits budgétaires 2022-2023;
(Dépôt n° 509-20220427)

La réponse à la question écrite n° 78 concernant l'abandon de stations d'essence et la décontamination de leurs terrains, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 mars 2022 par M. LeBel (Rimouski).

(Dépôt n° 510-20220427)

Dépôts de pétitions

Mme Charbonneau (Mille-Îles) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 25 918 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un moratoire sur le projet d'implantation d'un portefeuille numérique québécois.

(Dépôt n° 511-20220427)

27 avril 2022

M. Thouin (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 90 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le transport scolaire dans la MRC de Montcalm et la pénurie de main-d'œuvre.

(Dépôt n° 512-20220427)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de l'action bénévole, qui a lieu cette année du 24 au 30 avril, en reconnaissant l'importance de l'engagement des bénévoles qui, chaque année au Québec, donnent plus de 290 millions d'heures à de multiples causes auxquelles ils croient;

QU'elle profite de cette occasion pour remercier ces personnes d'exception qui contribuent au mieux-être de leurs concitoyens et de leurs collectivités;

QU'elle souligne également le dévouement remarquable des personnes et des organismes récompensés depuis les 25 dernières années dans la cadre des prix Hommage bénévolat-Québec qui, au fil des ans, ont reconnu la contribution de plus de 1 000 personnes et organismes;

27 avril 2022

QUE l'Assemblée nationale poursuive son engagement à soutenir les organismes qui œuvrent en action bénévole et communautaire partout au Québec, puisqu'ils participent à l'amélioration de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois ainsi qu'au maintien d'un filet social fort, évolutif et toujours plus inclusif.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Marissal (Rosemont), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Yom Hashoah, soit la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste, qui débute le 27 avril 2022.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 309 en annexe)

Pour : **89** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

27 avril 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Gaudreault (Jonquière), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le gouvernement du Québec a officiellement refusé d'autoriser le projet de liquéfaction de gaz naturel Énergie Saguenay en juillet 2021;

QU'elle reconnaisse que le projet de GNL Québec a été refusé parce que le promoteur n'a pas été en mesure de démontrer qu'il respectait les exigences posées par le gouvernement pour autoriser le projet, soit des effets positifs en faveur de la transition énergétique et la réduction nette des émissions mondiales de gaz à effet de serre;

QU'elle reconnaisse également que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a conclu que la mise en place d'un projet comme celui de GNL Québec pourrait avoir pour conséquence à long terme de ralentir la transition énergétique;

QU'elle réitère l'absence d'acceptabilité sociale du projet de GNL Québec;

QUE l'Assemblée nationale demande aux partis politiques fédéraux de respecter les décisions et la volonté de cette Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

27 avril 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que la langue française est la 6^e langue la plus parlée dans le monde, et l'une des deux seules langues présentes sur les cinq continents;

QU'elle rappelle que l'espace francophone représente un marché de 540 millions de personnes, et 16 % du PIB mondial;

QU'elle affirme que les Québécois francophones possèdent toute l'expertise et les compétences pour évoluer avec succès dans le milieu des affaires et occuper des postes de direction;

QU'elle réitère que le français est la seule langue officielle du Québec ainsi que la langue du commerce et des affaires, et que sa présence au sein des entreprises canadiennes et québécoises est un gage de sensibilité et d'intégration aux activités économiques et sociales du Québec;

En ce sens, qu'elle dénonce l'absence d'administrateur francophone au sein du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 10 mai 2022, de 9 h 45 à 12 h 35 et après les affaires courantes jusqu'à 19 heures ainsi que le mercredi 11 mai 2022, après les affaires courantes vers 11 h 30 jusqu'à 12 h 15;

27 avril 2022

QU'à cette fin, la Commission entend les organismes suivants :

Alexandre Cloutier, président de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire
Bureau de coopération interuniversitaire
Union étudiante du Québec
Centrale des syndicats du Québec
Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec
Fédération des enseignantes et enseignants de cégep
Fédération étudiante collégiale du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre de l'Enseignement supérieur soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

27 avril 2022

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du portefeuille « Tourisme »;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du portefeuille « Culture et Communications »;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Accès à l'information » du portefeuille « Conseil exécutif »;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Santé, accessibilité aux soins et santé publique » du portefeuille « Santé et Services sociaux »;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Emploi et Solidarité sociale » du portefeuille « Travail, Emploi et Solidarité sociale »;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Relations canadiennes et Francophonie canadienne » du portefeuille « Conseil exécutif »;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Jeunesse » du portefeuille « Conseil exécutif »;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Relations avec les Québécois d'expression anglaise » du portefeuille « Conseil exécutif ».

27 avril 2022

À 11 h 28, conformément à l'article 282 du Règlement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 28 avril 2022, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

27 avril 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Birnbaum (D’Arcy-McGee), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Marissal (Rosemont), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 309)

POUR - 89

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	LeBel (IND)	(Côte-du-Sud)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	(Rimouski)	Provençal (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Leitão (PLQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Melançon (PLQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
D’Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)